



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Colombie

Question écrite n° 18498

Texte de la question

Mme Martine David attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les inquiétudes suscitées par la situation de la Colombie au regard du respect des droits de l'homme. Plusieurs associations dénoncent l'augmentation régulière de la violence liée au trafic de drogue, des exécutions extrajudiciaires et des disparitions et expriment leur grave préoccupation, renforcée par l'indifférence de la communauté internationale. Dans ce contexte, les mesures prises par le gouvernement colombien, tendant à améliorer le système judiciaire, apparaissent très insuffisantes. En conséquence, elle lui demande quelles mesures et actions le gouvernement français peut entreprendre, notamment par l'intermédiaire de l'ONU, pour faire cesser la guerre civile qui se développe dans ce pays et protéger les droits de tous les citoyens colombiens.

Texte de la réponse

La France attache une grande importance au respect des droits de l'homme partout dans le monde. S'agissant de la Colombie, la France entretient des relations amicales avec les autorités démocratiquement élues de ce pays. Elle ne reconnaît pas les difficultés auxquelles celles-ci sont confrontées dans la lutte contre le terrorisme et le trafic des stupéfiants. Notre pays apporte son aide à la Colombie en accompagnant ses efforts de développement. Des programmes spéciaux de coopération ont été mis en place, à titre bilatéral et communautaire, pour contribuer à la création d'une économie alternative à celle de la drogue. Des facilités d'accès au marché européen ont été accordées aux exportations colombiennes. La visite en France, effectuée à la veille de son investiture par le nouveau président colombien, M. Ernesto Samper, qui a été reçu par le Président de la République, le Premier ministre et le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a été l'occasion de rappeler le principe de notre soutien. La France continuera de suivre avec attention l'évolution de la situation en Colombie après la prise de fonctions, le 7 août, du président Samper qui s'est notamment engagé à améliorer le fonctionnement de la justice et à veiller au respect des droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [Mme David Martine](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18498

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1994, page 4710

Réponse publiée le : 17 octobre 1994, page 5136